

**DEMANDE DE NON-COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS CONTENUS  
AUX REGISTRES ET RELEVÉS INFORMATISÉS EN MATIÈRE CRIMINELLE**

Directive D-21

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

District :

Localité :

N° de dossier :

Corps policier et numéro d'événement :

Nom du demandeur	Date de naissance	Année	Mois	Jour	Ind. rég. N° téléphone (maison)
Adresse du demandeur	Code postal	Ind. rég. N° téléphone (travail)		Poste	

demande au greffier de rendre inaccessibles les renseignements contenus aux registres et relevés informatisés des dossiers suivants pour la raison suivante :

- acquittement ou arrêt des procédures par le tribunal  
(2 mois après l'expiration du délai d'appel ou  
3 mois après l'expiration des procédures d'appel)
- dénonciation déposée en vertu des articles 810 à 810.2 C.cr.  
(1 an après la date du rejet ou du retrait)
- accusation rejetée ou retirée  
(1 an après la date du rejet ou du retrait)
- arrêt des procédures par le poursuivant en vertu de l'article 579 C.cr.  
(1 an après la date de l'arrêt des procédures)
- libération à l'enquête préliminaire ou sur défense d'autrefois  
acquitté ou d'autrefois convict  
(1 an après la date de libération)
- absolution inconditionnelle  
(1 an après la date de l'ordonnance)
- absolution sous conditions  
(3 ans suivant la date de l'ordonnance sous conditions)
- libération inconditionnelle à la suite d'un verdict de  
non-responsabilité criminelle pour troubles mentaux  
(1 an après la date de la décision)
- libération sous réserve des modalités indiquées par le tribunal  
ou la Commission d'examen à la suite d'un verdict de  
non-responsabilité criminelle pour troubles mentaux  
(3 ans après la date de l'ordonnance)
- engagement de ne pas troubler l'ordre public, art. 810 C.cr.  
(1 an après la date de la fin de l'engagement)

Dossier n° \_\_\_\_\_

Date du jugement \_\_\_\_\_

Si le dossier a été porté en appel :

Dossier n° \_\_\_\_\_

Date du jugement \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Date

\_\_\_\_\_ Signature du demandeur ou de son procureur

**À L'USAGE DU GREFFIER**

J'ai vérifié les dossiers mentionnés ci-haut et les motifs indiqués à l'appui de cette demande sont exacts. Les délais indiqués à la directive sont expirés.

À partir de \_\_\_\_\_, les registres informatisés concernant les dossiers mentionnés ci-haut ne sont plus accessibles.

Je refuse pour la ou les raisons suivantes :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_